



Paris, le 12 janvier 2009 - n° 9/D130

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Programmes statistiques 2009

	Page
BANQUE DE FRANCE	
STATISTIQUES MONÉTAIRES	
Direction générale des statistiques-Direction des statistiques monétaires et financières SASM.....	2
STATISTIQUES DE COMPTABILITE NATIONALE FINANCIÈRE	
Direction générale des statistiques-Direction des statistiques monétaires et financières SESOF.....	4
STATISTIQUES SUR LES AUTRES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET LES ASSURANCES	
Direction générale des statistiques-Direction des statistiques monétaires et financières SASII.....	6
STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES	
Direction générale des statistiques - Direction de la balance des paiements	8
STATISTIQUES CONCERNANT LA MONNAIE FIDUCIAIRE, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTÈMES DE PAIEMENT ET DE TITRES	
Direction générale des Opérations - Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché	9
STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR	
Direction générale des statistiques - Direction de la balance des paiements	11
STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF	
Direction générale des activités fiduciaires et de place - Direction des entreprises	13
STATISTIQUES BANCAIRES	
Secrétariat général de la Commission bancaire	15
STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE	
Direction générale des statistiques - Direction des Enquêtes et des Statistiques Sectorielles.....	17
STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES	
Direction générales des statistiques - Direction des Enquêtes et des Statistiques Sectorielles.....	18
AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES ASSURANCES ET DES MUTUELLES (ACAM).....	19
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI	
Insee - Direction des statistiques d'entreprises	24
DGCP - Comptes nationaux des administrations publiques (<i>programme non disponible</i>).....	25
DGCP - Secteur public local (<i>programme non disponible</i>).....	26
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
Direction générale des Collectivités locales (DGCL) - Département des études et des statistiques locales	27

STATISTIQUES MONÉTAIRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques

. Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF-SASM)

1. Exposé de synthèse

Le format des statistiques monétaires est défini par deux règlements de la Banque centrale européenne n° BCE/2001/13 concernant le bilan consolidé des institutions financières monétaires et n° BCE/2001/18 concernant les statistiques sur les taux d'intérêt appliqués par ces établissements aux ménages et aux sociétés non financières. Ces règlements ont permis d'améliorer notablement la qualité des statistiques monétaires de la zone euro sur les trois points suivants : ventilation mensuelle des dépôts et crédits par catégorie d'agents du secteur privé (sociétés non financières, ménages, ISBLSM), calcul des flux de crédits et de titres, harmonisation des données relatives aux taux d'intérêt bancaires.

La collecte des statistiques monétaires fait désormais l'objet d'un dispositif de surveillance portant sur la conformité des déclarations à la réglementation statistique de la BCE. Ce nouveau régime est décrit dans la communication BCE publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne du 31 juillet 2004. Sa mise en application fait l'objet d'un texte réglementaire de la Banque de France (Décision n°2007-03 du Comité monétaire du conseil général du 3 octobre 2007).

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes renouvelées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2009

Néant

2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés pour 2009

- Préparation des aménagements liés à la révision quinquennale des règlements de la BCE relatifs aux taux d'intérêt bancaires et au bilan monétaire (prise d'effet à la mi 2010 sauf pour les opérations de titrisation des établissements de crédit (janvier 2010) et mise à jour du cadre réglementaire et opérationnel de la collecte statistique. Projet d'extension du dispositif de surveillance de la conformité des déclarations à la réglementation statistique de la BCE aux données de taux d'intérêt bancaires.

3. Opérations répétitives

- Bilan mensuel agrégé des IFM.
- Suivi trimestriel des opérations de dépôts, de crédit et de portefeuille titres des IFM, réparties par secteur/pays de la contrepartie ou par devise.
- Statistiques mensuelles sur les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs des établissements de crédit.
- Statistiques trimestrielles sur le coût du crédit aux entreprises et calcul des taux de l'usure.
- Suivi quantitatif et qualitatif mensuel et trimestriel de la collecte statistique requise par la BCE. Le cas échéant, déclaration à la BCE des infractions à la réglementation sur la remise des états monétaires.
- Agrégats mensuels et trimestriels sur les placements intermédiés.
- Correction des variations saisonnières de certaines séries.
- Développement de la diffusion de séries longues via Internet.

Sous la responsabilité du Service d'ingénierie et de coordination statistiques (SICOS) :

- Enquête trimestrielle européenne sur la distribution du crédit bancaire (Bank lending survey).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le service participe aux travaux menés depuis 2007 par la Banque de France dans le cadre d'un Comité de coordination des reportings et du projet SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) en vue d'identifier les possibilités d'allègement et d'harmonisation des collectes sous réserve du respect des obligations fixées par les règlements statistiques de la BCE et de préparer la mise en œuvre à compter de la mi 2010 d'une (ou plusieurs) taxonomies XBRL pour les différentes remises des établissements de crédit.

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE de données agrégées relatives aux IFM (encours et flux) en vue de l'élaboration des agrégats monétaires de la zone euro, ainsi que de données harmonisées relatives aux taux d'intérêt bancaires.
- Transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE des statistiques d'infraction à la réglementation sur la collecte des états monétaires, dans le cadre de la surveillance des manquements susceptibles d'entraîner l'ouverture d'une procédure de sanction.
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur les statistiques monétaires et bancaires.
- Diffusion en France des statistiques monétaires et bancaires de la zone euro enrichies de ventilations par État-membre.

6. Liste des publications

- Éléments mensuels concernant les évolutions monétaires dans la zone euro et en France ainsi que les taux d'intérêt bancaires et les flux d'opérations nouvelles de crédit en France (sur le site internet de la Banque de France).
- Annexes au Bulletin mensuel de la Banque de France (en version papier et sur le site internet de la Banque de France).
- Statistiques trimestrielles (sur le site internet de la Banque de France).

STATISTIQUES DE COMPTABILITÉ NATIONALE FINANCIÈRE

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques

. Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF-SESOF)

1. Exposé de synthèse

En 2008, la refonte de la chaîne de traitement des statistiques d'émission/détention de titres a permis l'envoi à Eurostat le 30 septembre de premiers résultats relatifs aux comptes financiers consolidés utilisant notamment la ventilation par secteurs émetteurs des portefeuilles titres détenus par les différents secteurs suivis en comptabilité nationale. Par ailleurs, l'exploitation des comptes de résultat trimestriels des établissements de crédit devrait aboutir à la transmission à l'Insee en 2009 d'indicateurs trimestriels sur les intérêts reçus et versés, ventilés par secteur contrepartie, et sur les dividendes.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes renouvelées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2009

- Intégration des nouveaux comptes de résultat trimestriels remis par les établissements de crédit pour l'élaboration au profit de l'Insee d'un compte non financier trimestriel simplifié des institutions financières et le calcul des flux d'intérêt trimestriels dans le cadre du règlement CE 1161/2005 sur les comptes trimestriels non financiers par secteur institutionnel, ainsi que le calcul à partir de cette source de SIFIM annuels provisoires (achèvement prévu en 2009).

2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés pour 2009

- Préparatifs en vue de produire, à partir de la mi-2010, un compte avancé des ménages et/ou des sociétés non financières dans un délai de 80 jours, conformément aux orientations définies par le Comité des Statistiques de la BCE, afin de permettre l'élaboration de comptes trimestriels simplifiés de la zone euro à T+90 jours (au lieu de 120 jours actuellement pour les comptes complets).
- Refonte de l'application relative aux comptes trimestriels en lien avec la préparation de la nouvelle base de comptabilité nationale.
- Correction des variations saisonnières pour certaines séries (taux d'endettement des agents non financiers désormais calculés et disponibles en cvs).
- Développement de la diffusion de séries longues sur internet (depuis 1977).

3. Opérations répétitives

- Comptes nationaux non financiers annuels des institutions financières.
- Calcul des intérêts reçus et versés par les agents économiques et des SIFIM annuels.
- Comptes nationaux financiers annuels et trimestriels de l'ensemble des secteurs.
- Transmission à Eurostat des comptes financiers trimestriels des APU et à l'INSEE des éléments de calcul de la dette publique trimestrielle.

- Publication trimestrielle sur les « comptes financiers des agents non financiers et des assurances », de la « note de conjoncture financière », du « taux d'endettement des agents non financiers ». Publication semestrielle du « taux d'intermédiation financière ».

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission à la BCE des données prévues par son Orientation du 17 novembre 2005 (MUFA) après la levée de l'ensemble des dérogations.
- Transmission à la BCE et à Eurostat des comptes nationaux financiers, consolidés (y compris pour les titres) et non consolidés ; transmission optionnelle d'un qui-à-qui complet pour toutes les opérations.
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur les comptes de la zone euro (WG EAA) et sur les statistiques de finances publiques (WGGFS).
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les comptes financiers (FAWG).
- Participation aux task force conjointes Eurostat-BCE sur les comptes financiers trimestriels des APU (TFQFAGG) et sur les « comptes non financiers trimestriels de secteurs » (TFQSA).

6. Liste des publications

- Les comptes nationaux financiers annuels sont publiés sur les sites Internet de la Banque de France et de l'Insee. Ils sont commentés dans le cadre des publications de l'Insee (Insee Première) et de la Banque de France (bulletin mensuel). Les comptes financiers trimestriels, ainsi que les indicateurs macro financiers qui en sont dérivés, sont publiés sur le site de la Banque de France sous la forme de « Stat infos », de « Tableaux et Graphiques » et de diverses notes d'analyse.
- La publication de « tableaux et graphiques » sur les PEA et les patrimoines financiers des agents non financiers devra être reprise en 2009 avec les données issues de la collecte Protide.

STATISTIQUES SUR LES AUTRES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET LES ASSURANCES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques

. Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF-SASII)

1. Exposé de synthèse

En octobre 2008, une nouvelle unité est créée qui regroupe la collecte, l'exploitation et la diffusion des données relatives aux OPCVM (monétaires et non monétaires), aux entreprises d'assurance et aux autres intermédiaires financiers non bancaires. Le dispositif informatisé d'acquisition de données sur les assurances auprès de l'ACAM devrait devenir pleinement opérationnel en 2009. En application du nouveau règlement BCE, une collecte auprès des organismes de titrisation sera mise en place pour la fin de l'année.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2009

- Exploitation d'une base de données sur le secteur des assurances, alimentée à partir des documents collectés par l'ACAM afin notamment de répondre aux demandes de la BCE sur les assurances
- Participation au nouveau reporting de l'Insee sur les engagements de retraite pour les données relatives à l'épargne retraite constituée dans les entreprises d'assurance-vie, sur la base de données de la FFSA et de l'ACAM. Communication de ces mêmes données à l'OCDE.

2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2009

3. Opérations répétitives

- Statistiques mensuelles ou trimestrielles sur la répartition de l'actif net des OPCVM, les souscriptions et les rachats de titres d'OPCVM.
- Transmission trimestrielle à la BCE d'un compte détaillé des sociétés d'assurance à T+85.
- Transmission mensuelle et trimestrielle à la BCE des statistiques concernant les autres intermédiaires financiers.
- Transmission aux services utilisateurs des statistiques mensuelles sur les OPCVM monétaires, des statistiques trimestrielles sur le compte des assurances et des OPCVM.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Mise en application du règlement de la BCE 2007/8 relatif aux statistiques sur les actifs et passifs des fonds de placement (hors OPCVM monétaires), publié au JO CE le 11 août 2007 avec prise d'effet au 31 décembre 2008. La mise en œuvre de ce règlement impose une transmission à la BCE de statistiques plus précoces (T+30 au lieu de T+80) et plus complètes sur les OPCVM non monétaires.
- Préparation de la mise en application du règlement de la BCE relatif aux statistiques sur le bilan des organismes de titrisation dans le cadre du projet BCE d'extension de la collecte aux « Autres intermédiaires financiers » (promulgation en décembre 2008 et prise d'effet en janvier 2010).
- Participation aux groupes de travail du SEBC sur les statistiques relatives aux autres intermédiaires financiers.

6. Liste des publications

- Annexes au Bulletin mensuel de la Banque de France sur les OPCVM.
- Statistiques trimestrielles sur les OPCVM (sur le site internet de la Banque de France).
- Mise en place fin 2009 d'une publication trimestrielle sur les assurances.

STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques
. Direction de la balance des paiements (DBdP-SERIB)

1. Exposé de synthèse

L'objectif de dériver les flux d'opérations sur titres à partir des stocks a conduit à mettre en place une collecte trimestrielle titre par titre des détentions auprès des conservateurs.

2. Travaux nouveaux pour 2009

3. Opérations répétitives

Collecte exhaustive trimestrielle auprès des conservateurs dénommée « PROTIDE » (PROduction de statistiques de Titres en DEtention). Elle permet d'établir un « qui à qui » (ventilation par secteur émetteur des titres détenus par chacun des secteurs suivis) des opérations sur titres décrites dans les comptes nationaux financiers et d'asseoir le calcul de la position extérieure en titres à partir d'un recensement des stocks titre par titre, conformément aux prescriptions de la BCE.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission mensuelle à la BCE des statistiques sur les flux d'émissions et les encours de valeurs mobilières.
- Participation à la mise en place d'une base titres centralisée à la Banque centrale européenne.
- L'enquête mensuelle sur la détention de titres d'OPCVM monétaires (DTOM) et la collecte PROTIDE trimestrielle sont utilisées respectivement pour la confection des statistiques monétaires et financières et de la position extérieure diffusés par la Banque de France et transmis aux instances européennes.
- Les statistiques de flux d'émissions et d'encours de titres (titres de dette et actions cotées) sont transmises mensuellement à la Banque centrale européenne (BCE).
- Par ailleurs, les BCN sont engagées avec la BCE, dans le projet de base titres européenne, qui permettra d'échanger des informations titre par titre sur les titres émis par les résidents de chaque pays de la zone euro.

6. Liste des publications

Les résultats des différentes enquêtes trimestrielles sont intégrés dans les comptes financiers trimestriels et les balances des paiements publiés sur le site Internet de la Banque de France.

STATISTIQUES CONCERNANT LA MONNAIE FIDUCIAIRE, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTEMES DE PAIEMENT ET DE TITRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des opérations
 . Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché

1. Exposé de synthèse

La direction des Systèmes de paiement et des Infrastructures de marché produit, selon diverses périodicités et à la demande, des statistiques relatives à la monnaie fiduciaire, aux moyens de paiement scripturaux (chèques, cartes bancaires, virements, monnaie électronique ...) et aux systèmes de paiement et de titres (français et appartenant à l'Eurosystème). Sont concernés les paiements de masse, les paiements de montant élevé ainsi que les systèmes de compensation et de règlement de titres.

Ces statistiques sont constituées à partir de données recueillies aussi bien en interne à la Banque de France qu'auprès d'autres institutions publiques et gestionnaires de systèmes de place (BCE, STET, Euronext Paris, LCH Clearnet SA, Euroclear France, GCB...) ou auprès des banques commerciales.

La partie publiée de ces statistiques est disponible sur le site Internet de la Banque de France (rubrique : Statistiques et enquêtes\Monnaie fiduciaire, moyens et systèmes de paiement).

Les statistiques relatives aux paiements de montant élevé sont produites de manière automatisée. Depuis la fermeture des chambres de compensation et la dématérialisation du traitement des chèques, les statistiques relatives aux paiements de masse sont, elles aussi, automatisées.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Pas d'autre projet à ce jour.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2009

Pas d'autre projet à ce jour.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2009

La Direction des Systèmes de Paiement et des Infrastructures de Marché a pour projet d'adapter le cadre de gestion de ses statistiques de surveillance au contexte des différents projets impactant les systèmes de paiement et de titres français (ESES pour le règlement-livraison de titres, CORE(FR) pour les paiements de masse, et mise en place de SEPA).

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

Statistiques annuelles :

- sur la monnaie fiduciaire,
- sur les cartes de paiement et de retrait,
- sur les structures bancaires françaises,
- sur les moyens de paiement scripturaux échangés en France (dans et hors système),
- sur les systèmes de compensation et de règlement de titres.

Statistiques mensuelles :

- sur les systèmes de paiement de montant élevé (dont des statistiques sur les titres mobilisés en garantie des opérations de politique monétaire et/ou du crédit intrajournalier),
- sur les systèmes de paiement de masse,
- sur les systèmes de compensation et de règlement de titres.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3 Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1 Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2 Aspects environnement

Néant

5.3 Aspects européens

- Transmission à la BCE d'indicateurs statistiques mensuels relatifs à la composante française à Target 2.
- Transmission, tous les deux ans, des résultats de l'enquête sur l'activité de banque correspondante en France.
- Participation à l'élaboration des statistiques de l'Eurosystème portant sur les systèmes de paiement et les systèmes de compensation et de règlement de titres dans l'Union Européenne, diffusées sur le site internet de la BCE (ancienne publication Blue Book).

6. Diffusion des travaux

- Annexes au Bulletin mensuel de la Banque de France sur les systèmes de paiement de montant élevé en France et dans la zone euro et sur le système de paiement de masse français (disponible en version papier et sur le site Internet de la Banque de France).
- Éléments mensuels sur les systèmes de paiement de montant élevé et de masse et sur les systèmes de compensation et de règlement de titres (sur le site Internet de la Banque de France)
- Éléments annuels publiés sur le site Internet de la Banque de France :
 - sur la monnaie fiduciaire en circulation en France,
 - sur les moyens de paiement scripturaux échangés en France dans et hors système,
 - sur les cartes de paiement et de retrait,
 - sur les structures bancaires françaises,
 - sur les systèmes de compensation et de règlement de titres.

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques
 . Direction de la balance des paiements

1. Exposé de synthèse

La Direction de la balance des paiements collecte, par différents moyens (déclarations des grandes entreprises et des banques, enquêtes, mobilisation de la base des agents financiers – BAFI-) traite et élabore des données sur l'ensemble des opérations entre les résidents et les non-résidents, afin d'établir la balance des paiements et la position extérieure de la France et de contribuer à celle de la zone euro. Le cadre méthodologique est déterminé au plan international et européen ; en revanche, la mise en œuvre des principes méthodologiques, c'est à dire le choix des modes de collecte et de traitement, reste pour l'essentiel de la responsabilité nationale.

Depuis la mise en œuvre d'un seuil d'exemption de 12 500 euros le 1^{er} janvier 2002 (relevé à 50 000 euros au 1^{er} janvier 2008), les difficultés conceptuelles et pratiques pour le maintien d'une collecte statistique de qualité représentent un défi accru. Le projet présenté ci-dessous a pour but de prendre en compte ces évolutions tout en permettant le maintien, voire l'amélioration, de la qualité des statistiques, ainsi qu'un allègement de la charge statistique pesant sur la collectivité nationale.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Dans le cadre du groupe de travail du Cnis « Mesure des échanges internationaux de services », une enquête complémentaire aux déclarations directes des entreprises a été proposée. Suivant la recommandation de la formation et l'avis du CNIS, celle-ci, après avoir obtenu un avis d'opportunité favorable, devrait être présentée au Comité du Label au deuxième semestre 2008 pour une mise en œuvre effective au premier semestre 2009.

L'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) vise à collecter auprès d'environ trois mille entreprises des informations sur leurs échanges internationaux de service, décomposés par type de service et pays. Elle complétera les déclarations des 450 Déclarants Directs Généraux. Après des travaux préparatoires dans le cadre d'un groupe du CNIS en 2004 et des discussions européennes relatives au seuil de déclaration, une enquête pilote sera lancée au deuxième trimestre 2008 sur les données 2007 pour un démarrage en vraie grandeur en 2009.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2009

Néant

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2009

Une évolution du reporting assis sur les règlements intra-UE en euros se profile : les déclarations bancaires pour compte de la clientèle (aujourd'hui non dissociées des déclarations relatives aux opérations pour compte propre des banques) sont affectées par l'évolution des messages interbancaires dans le contexte de l'avancée du projet « SEPA » (construction d'un espace européen des moyens de paiements). Des simplifications de la nomenclature de collecte sur les opérations intra UE en euros ont d'ores et déjà été actées, avec introduction d'un code unique pour les paiements entrants, et une liste réduite de codes pour les sortants.

Parallèlement, les transactions sur les services, les revenus et les investissements directs des banques devront faire l'objet d'un reporting distinct. Ces évolutions interviendront quand les systèmes de paiement auront basculé. Des travaux spécifiques devront être entrepris en liaison avec les agents déclarants. Une réflexion est en cours sur les nouveaux outils et méthodes (sources alternatives, estimations) à mettre en œuvre pour pallier la perte d'informations issues des sources déclaratives.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

- Enquêtes (SDT), (EDPE) et (EVE). Ces trois enquêtes sont réalisées par la SOFRES. SDT et EVE font l'objet d'un cofinancement avec la Direction du Tourisme.
- Enquêtes « Investissements directs français à l'étranger » réalisée avec le Réseau de la Banque de France, « E 90 » sur les créances et engagements avec les non-résidents (affiliés et non affiliés) des entreprises non financières.
- Enquête « crédits commerciaux vis-à-vis de l'étranger » (E 84).

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

« Stocks d'investissements directs étrangers en France et revenus de ces investissements » par utilisation du Fichier Bancaire des Entreprises (FIBEN) de la direction des entreprises du Secrétariat général de la Banque de France.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La Direction de la Balance des Paiements et le Secrétariat Général de la Commission Bancaire ont poursuivi conjointement des travaux de rationalisation et de rapprochement des collectes relatives aux créances bancaires consolidées (statistiques BRI) et aux engagements internationaux (états prudentiels BAFI 4130i et 4130). Une déclaration commune « Risques liés à l'activité bancaire internationale » devrait être remise pour la première fois au 31 décembre 2008 de référence.

5. Aspects particuliers du programme 2009

Les procédures d'évaluations de certaines lignes de la balance des paiements devront prendre en compte les conséquences de l'allègement des déclarations bancaires.

6. Liste des publications

- Les chiffres de la balance des paiements et de la position extérieure de la France sont disponibles sur le site internet de la Banque de France.
- Articles dans le Bulletin mensuel de la Banque de France et rapport annuel de la balance des paiements et de la position extérieure de la France et annexes.

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF**BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des activités fiduciaires et de place
. Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

Les travaux de la Direction des entreprises servent principalement deux objectifs de la Banque de France : la connaissance des conditions de financement des entreprises, s'intégrant aux études du domaine monétaire ; la surveillance de la stabilité financière grâce aux études sur le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les données collectées et gérées par la Direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2009**2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Pas de nouvelle enquête.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2009

Sans objet

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2009

Pas de nouveau projet.

La Banque de France gère une base de données de comptes consolidés. L'entrée en vigueur des normes IFRS pour l'exercice 2005 permet de faire des travaux statistiques sur les bilans en normes IFRS des exercices depuis 2005.

3. Opérations répétitives

La Direction des entreprises réalise une enquête spécifique auprès des entreprises non financières et collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans.

Cette enquête, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permet de mener des études approfondies sur le système productif, et de fournir des statistiques systématiques par secteur et taille d'entreprises rendant possible le suivi de ces populations et la mise en situation de chaque entreprise.

3.1. Enquêtes

La collecte annuelle des données comptables spécifiques de la Centrale des bilans apporte un complément aux données fiscales. Elle porte sur 30 000 entreprises environ. Cette collecte repose sur le volontariat des entreprises participantes. Outre les études spécifiques qu'elle permet, elle conduit à établir des statistiques de référence par secteur et taille.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3. Autres travaux

L'Observatoire des entreprises réalise chaque année, au cours de l'été, une étude sur la situation des PMI et leur situation financière à partir des données de la Centrale de bilans sur l'année n-1. Les innovations apportées en 2007 (classes de taille, redressement de l'échantillon, l'appartenance à un groupe industriel) ont été poursuivies en mobilisant les informations mensuelles disponibles à la DE : incidents de paiement, centralisation des risques, défaillances. A l'automne 2008, l'étude sera menée sur l'ensemble des secteurs économiques, avec un focus sur les groupes industriels à partir des données de l'ensemble de la base Fiben.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne. La Banque de France est rapporteur de l'observatoire des délais de paiement réactivé à partir du mois de septembre 2006. Deux rapports au ministre ont été remis en décembre 2006 et décembre 2007. La Banque de France participe à cet égard à l'évaluation de l'impact d'une réduction des délais de paiement envisagée dans le cadre de la loi de modernisation économique.

Les statistiques sectorielles annuelles fournissent une analyse sur l'activité, le financement et le risque, aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels. Elles sont disponibles sur le site internet de la Banque de France.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les travaux pour la modernisation de la collecte des bilans auprès des entreprises ont démarré (automatisation et dématérialisation de la collecte). Ce projet aura pour effet d'alléger les charges déclaratives des entreprises à l'égard de la Banque de France. Il devrait concerner environ 230 000 entreprises en 2010.

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement »

Néant

5.3. Aspects européens

La Banque de France a participé à la fondation de la base de données des comptes harmonisés BACH et la Direction des entreprises l'alimente depuis l'origine pour les données françaises. La base BACH est maintenant étendue à l'ensemble des secteurs au niveau division.

La Direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays, notamment les nouveaux entrants dans l'UE, est recherchée.

Plusieurs groupes de travail poursuivront leurs travaux sur les activités suivantes :

- Construction de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays,
- Étude de l'impact sur les bases de données des nouvelles normes comptables IAS,
- Participation à la Task Force sur l'effet des nouvelles normes comptables sur les statistiques d'entreprises, notamment sur les grands groupes,
- Travaux sur les méthodes d'analyse du risque de crédit.

6. Liste des publications

- La liste des publications est disponible sur le site internet de la Banque de France (www.banque-france.fr-publications et www.banque-france.fr-recherches/travaux de recherche de l'observatoire des entreprises).

STATISTIQUES BANCAIRES

BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général de la Commission bancaire

1. Exposé de synthèse

La collecte statistique relative aux établissements de crédit est réalisée dans le cadre de la Base des Agents Financiers (BAFI), à la fois système de collecte prudentielle et nomenclature comptable. Cette dernière, opérationnelle depuis 1993, a connu peu de modifications importantes sur la période 1996-2005, à l'exception de l'introduction, en juillet 1998, des documents en euros, assortis notamment de délais de transmission des informations mensuelles sensiblement réduits.

Par ailleurs, le dispositif comptable et prudentiel a été élargi aux entreprises d'investissement, intégrées dans le champ du contrôle du Secrétariat général de la Commission bancaire. L'uniformisation de la nomenclature des documents comptables et prudentiels des entreprises d'investissement est réalisée depuis juin 2002.

L'adoption des normes comptables International Financial Reporting Standards (IFRS) a entraîné la mise en place de nouveaux états BAFI (bilan et compte de résultat sur base consolidée, notamment) avant la finalisation du projet COFINREP (cf. 2.3).

Le projet SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) a fait suite en 2007 au projet MOCIF (Modernisation de la Collecte d'Information Financière). Ce projet vise à harmoniser et rationaliser les remises d'états prudentiels et de statistiques monétaires par les établissements de crédit, de manière à alléger globalement la charge liée au reporting, en utilisant les avantages inhérents à la technologie XML-XBRL. Ce projet repose sur une organisation interne à la Banque de France en comité de pilotage et groupes de travail, visant à analyser l'utilisation faite de chacune des données ainsi que des questions plus transversales telles que les systèmes de remises ou les ventilations. Parallèlement à cette organisation interne, le projet SURFI donne lieu régulièrement à une consultation avec la profession. Les travaux concernant le volet fonctionnel ont abouti au printemps 2008, la mise en production de la nouvelle application SURFI étant prévue pour mi-2010.

2. Travaux nouveaux pour 2009

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2009

Néant

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2009

En 2008 et en 2009, il est prévu de procéder à l'exploitation statistique des nouveaux états issus du projet COFINREP (hors BAFI) : les états COREP portant sur la solvabilité selon la nouvelle directive d'adéquation des fonds propres et les états FINREP portant sur les comptes consolidés aux normes IFRS établis sous périmètre prudentiel.

3. Opérations répétitives

Le SGCB collecte dans la BAFI les états comptables et prudentiels de diverses nature (situations, bilans, comptes de résultats...) et périodicité prévus par la réglementation. Il procède à des exploitations statistiques de ces documents qui font l'objet de publications, notamment dans le cadre du rapport annuel de la Commission bancaire. Le SGCB met en place en 2008 et en 2009 les outils nécessaires à l'exploitation des données COFINREP issues de remises de fichier sous langage XBRL et non intégrées dans la BAFI.

3.1. Enquêtes

Néant

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Tous les états BAFI (bilan, compte de résultats, concours à l'économie...) et progressivement toutes les données issues des remises COFINREP sous XBRL sont susceptibles de faire l'objet d'une exploitation statistique.

3.3. Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le projet SURFI vise à assurer l'harmonisation des reportings monétaires et bancaires en procédant à chaque fois que cela est possible à des allègements ou, le cas échéant, à des suppressions de doublons, notamment entre les remises statistiques et prudentielles.

5. Aspects particuliers du programme 2009

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement »

Néant

5.3. Aspects « européens »

Au sein du Comité européen des Contrôleurs bancaires (CECB ou *CEBS*), une étude sur le degré de convergence dans l'utilisation des cadres de reporting FINREP et Corep a été publiée en octobre 2007¹. Les travaux se poursuivront en 2008 et 2009 de manière à poursuivre l'harmonisation des déclinaisons nationales des reporting FINREP et COREP en termes de contenu, de fréquence et de délai des reportings, et d'aboutir, le cas échéant à une réduction du volume de l'information demandée aux établissements. Le nouveau cadre qui en résultera devrait être en vigueur en 2012. De même, les échanges entre le CEBS et le SEBC sur les possibilités de synergie ou de rapprochement entre les reportings prudentiels et statistiques sont appelés à s'intensifier dans le cadre des réflexions menées par un groupe conjoint d'experts des deux instances présidé par un membre du Comité des statistiques du SEBC.

Par ailleurs, le SGCB alimente en données statistiques le BSC (Comité de surveillance bancaire), dont la mission consiste à assister le Système européen de banques centrales dans le domaine de la surveillance des risques en matière de stabilité bancaire et financière en Europe.

6. Liste des publications

- Rapport annuel de la Commission bancaire,
- Analyses comparatives Volumes I (Activité des établissements de crédit) et II (Résultats des établissements de crédit).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Les données issues des nouveaux états prudentiels (COREP) et comptables consolidés (FINREP) sont progressivement adressées par les établissements de crédit depuis juin 2007 et sont en cours d'intégration dans un système d'exploitation statistique interne depuis le début de l'année 2008.

¹ Assessment study of convergence on supervisory reporting (étude publiée le 8 octobre 2007 par le CECB).

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE**BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des statistiques
. Direction des Enquêtes et des statistiques sectorielles

1. Exposé de synthèse

La Direction des Enquêtes et des statistiques sectorielles publie deux types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant l'activité dans :
 - l'industrie (mensuelle), intégrant un volet trimestriel (investissement, trésorerie, marges),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestrielle),
 - le commerce de gros (trimestrielle),
 - les services marchands (mensuelle depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant)
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution.

2. Travaux nouveaux pour 2009

Néant

3. Opérations répétitives

- enquête mensuelle dans l'industrie et les services marchands
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2009

Néant

6. Publications

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » et des chapitres sectoriels de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France depuis septembre 2003.
- Mise en ligne de l'ensemble des séries de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque.

STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques
- . Direction des Enquêtes et des statistiques sectorielles

Il s'agit de statistiques mensuelles et trimestrielles (annuelles pour la centralisation du nombre de comptes), disponibles au niveau départemental ou du rayon d'action des succursales de la Banque de France et portant sur un certain nombre d'opérations enregistrées auprès des établissements de crédit et, le cas échéant, des institutions financières spécialisées (IFS), de La Poste, du Trésor Public et de la Caisse des dépôts et consignations.

À partir du second semestre 1997 et jusqu'en 2000, une opération de rénovation a été menée sur les centralisations :

- des dépôts et crédits,
- du nombre de comptes,
- des portefeuilles de valeurs mobilières,
- des crédits nouveaux à l'habitat,

à effet principalement d'améliorer la collecte, d'accélérer les délais de sortie des statistiques et d'affiner leur qualité.

Compte tenu de l'accord de la FBF, la DESS reprend la publication de ses statistiques financières territoriales sur son site internet à partir des données collectées à fin juin 2007.

AUTORITE DE CONTRÔLE DES ASSURANCES ET DES MUTUELLES (ACAM)

Née de la fusion de la Commission de contrôle des assurances (CCA) et de la Commission de contrôle des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCMIP), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), anciennement Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyances (CCAMIP) est une autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale.

Elle est chargée de remplir les missions qui étaient dévolues jusqu'à présent à la CCA et à la CCMIP. Elle est à ce titre chargée de veiller à ce que les organismes pratiquant l'assurance, quel que soit leur statut juridique, respectent les dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables ainsi que les engagements contractuels qui les lient à leurs assurés ou adhérents. Par le biais d'une commission spécialisée prévue par la loi de sécurité financière, elle exerce également le contrôle des mutuelles gérant des œuvres sanitaires et sociales.

Disposant des ressources constituées par la contribution versée par les organismes soumis à son contrôle, l'autorité arrête annuellement son budget sur proposition de sa secrétaire générale, qui exerce les responsabilités d'ordonnateur des recettes et des dépenses.

Pour appuyer sa mission de contrôle, l'ACAM collecte des informations auprès de l'ensemble des organismes qui relèvent de réglementations transposant les directives européennes en matière d'assurance. Quatre grandes catégories d'informations sont collectées :

- en tant que de besoin, des informations de toute nature auprès des organismes contrôlés
- des informations comptables, établies selon les règles fixées par le CRC.
- des états d'aide à l'analyse des comptes
- et, nouveauté initiée à l'occasion de la collecte d'informations portant sur l'exercice 2004, des états statistiques n'ayant pas de finalité particulière en matière de contrôle prudentiel et collectées pour le compte de services statistiques ministériels.

Les trois dernières catégories d'informations sont collectées sur base déclarative, pour partie à date fixe, en application d'arrêtés présents dans le code des assurances, le code de la sécurité sociale ou le code de la mutualité. La dernière catégorie n'est prévue que par le Code de la mutualité.

Les informations collectées sur base déclarative présentent encore quelques différences selon les codes mais sont en voie de convergence.

Les organismes relevant du code des assurances sont les assureurs et réassureurs pour lesquels l'ancienne CCA publiait traditionnellement des séries statistiques (un peu moins de 500 organismes). Les organismes relevant du code de la sécurité sociale sont les institutions de prévoyance (78 organismes) et les institutions de retraite supplémentaire (une centaine). Les organismes relevant du code de la mutualité sont les mutuelles (2100) dont 60% pratiquent des opérations relevant des directives européennes en matière d'assurance.

Pour ces dernières, la transposition des directives est récente et s'est accompagnée d'une refonte complète du plan comptable applicable ainsi que de la définition d'un jeu d'états d'aide à l'analyse des comptes.

La poursuite de la constitution d'une base de donnée administrative et financière fiable portant sur l'ensemble du secteur contrôlé s'est poursuivie en 2007, ce qui a permis d'envisager de publier en 2008 les séries publiées auparavant par la CCA, mais étendues à l'ensemble du périmètre « assurance » au sens européen du terme.

Ces séries sont présentées ci-dessous. Elles ont encore un caractère provisoire, la réflexion sur la manière de présenter des opérations telles que les dommages corporels, pratiquées par l'ensemble des opérateurs, de la manière la plus utile au lecteur non au fait des différences de nature juridique entre opérateurs n'étant pas achevée. Il en va de même pour la manière de restituer des informations sur les mutuelles gérant des œuvres sanitaires ou sociales et sur la manière de présenter les opérations de substitution.

Parmi les nouveautés figure la publication d'un état récapitulatif des placements affectés en couverture d'opérations dotées d'un privilège spécifique (PERP, branche 26, opérations de retraite professionnelle supplémentaire) qui permet d'améliorer le niveau de connaissance sur des opérations parfois qualifiées de « fonds de pension ».

Depuis 2005 ont été mises en œuvre trois études de la série d'études quantitatives d'impact demandées par la Commission européenne à l'ensemble des contrôleurs européens pour lui apporter un éclairage quantitatif dans le cadre de la préparation de la directive appelée Solvabilité II, dont le projet a été présenté à l'été 2007. Les résultats européens de ces études d'impact ont été publiés sur le site de la structure regroupant l'ensemble des contrôleurs européens d'assurance et de pensions professionnelles (<http://www.ceiops.org>).

La quatrième étude d'impact est en cours entre mai et novembre 2008.

Programme 2009 et Moyen terme 2009-2013

Publications statistiques prévisibles de l'ACAM (pour 2009 et suivantes, donc comptes 2008)

I - RESULTATS COMPTABLES

Ce document contient les totalisations des états comptables remis par les entreprises soumises au contrôle de l'ACAM. Les totalisations concernent l'ensemble du marché pour tous les comptes et états publiés ; ainsi que, pour les comptes et états les plus importants, les groupes de sociétés suivants :

en assurance vie :

- sociétés anonymes ;
- sociétés d'assurance mutuelle (tontines comprises) ;

en assurance non-vie :

- sociétés anonymes et sociétés d'assurance mutuelle avec intermédiaires commissionnés ;
- sociétés d'assurance mutuelle sans intermédiaires commissionnés, mutuelles agricoles, sociétés mutuelles d'assurance

institutions de prévoyance :

mutuelles pratiquant des opérations d'assurance :

TABLE DES MATIÈRES

1 – ORGANISMES PRATIQUANT DES OPERATIONS VIE

1-1 – Généralités

Tableau récapitulatif

Liste des sociétés

1-2 – Totalisation des états comptables :

- Compte de résultat technique vie pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat technique non-vie (mixte) pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Compte de résultat non technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Proposition d'affectation du résultat pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Tableau des engagements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Mouvement d'actif des placements pour le total du marché
- Etat récapitulatif des placements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat récapitulatif des placements pour les contrats avec privilège spécifique (PERP, branche 26, et opérations de retraite professionnelle supplémentaire).
- Divers actifs et passifs - Bilan par devise pour le total du marché
- Résultat technique par catégories pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Résultat technique par catégories pour le total du marché (sociétés mixtes)
- Eléments d'exploitation - personnel pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Provisions et participations aux bénéficiaires en assurance sur la vie pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-2 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-3 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-4 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-5 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-6 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etats C-10 et C-11 Dommages corporels pour le total du marché
- Etat C-13 Part des réassureurs dans les sinistres pour le total du marché
- Etat C-20 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-31 pour le total du marché

Les états C-30 des sociétés mixtes sont totalisés avec ceux des sociétés non-vie.

1-3 – Encaissement des organismes par catégories comptables (affaires directes en France)

- Capitalisation
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance temporaire décès en francs ou devises
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance vie en francs ou devises à P. U. ou V. L. autres que des temporaires décès
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance vie en francs ou devises à primes périodiques autres que des temporaires décès
- Contrats collectifs en francs ou devises
- Contrats en unité de compte
- Contrats en points (branche 26)
- Acceptations en France (dommages corporels compris)

2 – ORGANISMES PRATIQUANT DES OPERATIONS NON-VIE

2-1 – Généralités

Tableau récapitulatif

Liste des sociétés

2-2 – Totalisation des états comptables

- Compte de résultat technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat non technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Proposition d'affectation du résultat pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Tableau des engagements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Mouvement d'actif - Produit des placements pour le total du marché
- Etat récapitulatif des placements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Provisions techniques pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan par devise pour le total du marché
- Résultat technique par catégories pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Eléments d'exploitation-personnel pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 contrats pluriannuels pour le total du marché
- Etat C-2 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-3 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-4 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-5 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-6 pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- *Etats C-10 et C-11*

Dommages corporels
 Automobile (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)
 Dommages aux biens
 Catastrophes naturelles
 R. C. générale
 Divers
 Sous-total affaires directes en France (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)
 Construction
 Total affaires directes en France (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)
 Acceptations

- *Etats C-12*

Transports
 Construction
 Crédit et caution
 Total affaires directes en France
 Acceptations

Etat C-13 pour le total du marché et par groupes d'entreprises

Etat C-30 pour le total du marché (non-vie + mixtes)

2-3 - Encaissement des sociétés par catégories comptables (affaires directes en France)

- Assurance de dommages corporels.

Cette liste regroupe les sociétés non vie ; les sociétés vie et les sociétés mixtes.

- Assurance automobile
- Assurance de dommages aux biens
- Catastrophes naturelles
- Protection juridique, assistance et pertes pécuniaires diverses
- Assurance transports
- Assurance construction
- Crédit caution
- Acceptations en France
- Activité dans l'Union européenne (LPS et succursales)
- Activité hors de l'Union européenne

3 - SOCIETES DE REASSURANCE**3-1 - Généralités**

Liste des sociétés

3-2 - Totalisation des états comptables

- Compte de résultat technique
- Compte de résultat non technique
- Proposition d'affectation du résultat
- Bilan
- Tableau des engagements
- Mouvement d'actif - Produit des placements (annexes 1-1, 1-2 et 2-1)
- Etat récapitulatif des placements (annexe 1-3 B)
- Bilan par devise (annexe 1-13)
- Eléments d'exploitation-personnel (annexe 2-3)
- Etat C-1
- Etat C-2
- Etat C-3
- Etat C-10 Sous-total acceptations en France
- Etat C-11 Total acceptations en France
- Etat C-12 Total acceptations en France
- Etat C-13 Part des réassureurs dans les sinistres

TABLEAUX DE SYNTHESE

Table des matières

1 - LES ENTREPRISES D'ASSURANCE

- 1 - 1 L'effectif à fin 2008
- 1 - 2 Les nouvelles entreprises de 2008
- 1 - 3 Les modifications intervenues en 2008

1 - 4 Les sociétés disparues en 2008

2 - LE VOLUME DES AFFAIRES ET LEUR REPARTITION ENTRE LES DIFFERENTS TYPES D'ENTREPRISES

- 2 - 1 Liste des sociétés totalisées en 2008
- 2 - 2 Evolution des primes d'assurance et de réassurance
- 2 - 3 Répartition des primes par forme juridique
- 2 - 4 Les sociétés vie et mixtes
- 2 - 5 Les sociétés non-vie
- 2 - 6 Les sociétés de réassurance

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Insee
- Direction des statistiques d'entreprises

Statistiques sur les entreprises contrôlées par des entreprises non-résidentes

L'exploitation conjointe des informations produites par la statistique annuelle sur les entreprises et stockées dans la base de données individuelles Suse et des données relatives aux groupes d'entreprises provenant de l'enquête Liaisons Financières (Lifi) permet de ventiler l'activité économique des entreprises selon différentes catégories. Par exemple, on peut distinguer les entreprises contrôlées par une entreprise non-résidente des entreprises contrôlées par une entreprise résidente et des entreprises n'appartenant pas à un groupe (non contrôlées). Ce critère de ventilation est combiné avec d'autres critères comme le secteur d'activité des entreprises, la taille des entreprises ou des sous-groupes contrôlés, l'origine géographique du pays de contrôle.

On se donne comme critère le contrôle direct ou indirect, en suivant les chaînes de contrôle selon les méthodes usuelles de la statistique des groupes. Ces statistiques sont disponibles depuis 1981.

Les données relatives aux années 1999 et suivantes ont bénéficié d'un complément de champ de l'enquête Lifi. En effet, celle-ci est une enquête à seuil, qui a pu être complétée depuis cette année de référence par l'utilisation des informations enregistrées par les greffes des tribunaux de commerce.

L'ensemble des variables du compte de résultat, du bilan ou de l'annexe des liasses fiscales peuvent ainsi être ventilées.

Ces statistiques sont établies en concertation avec les services statistiques ministériels producteurs de la statistique d'entreprises.

Ces statistiques sont également transmises à Eurostat et sont cohérentes avec les statistiques structurelles sur les entreprises.

L'année 2008 devrait voir aboutir l'enquête pilote sur les Inward FATS menée dans le cadre des travaux d'Eurostat. Cette enquête devra conclure quant à la faisabilité ou non de collecter des informations sur les flux d'importations-exportations des sociétés sous contrôle étranger en France et quant à la possibilité de discerner, au sein de ces flux, ceux qui sont réalisés en intra-groupe.

En 2009, des travaux seront réalisés pour la mise en place de statistiques sur les filiales françaises à l'étranger (outward FATS).

Par ailleurs, la nationalité, définie comme le pays d'implantation du principal centre de décision des groupes, sera introduite dans les bases de données sur les groupes à partir de l'année de référence 2007. La résidence (pays d'implantation de la tête de groupe) continuera à être suivie dans ces bases.

Dans la ligne du rapport Mucchielli, la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee et la direction de la balance des paiements de la Banque de France se concertent pour aboutir à terme à la production de statistiques cohérentes en la matière, passant au premier chef par la mise au point d'un référentiel unique des groupes d'entreprises opérant en France.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
- . Bureau des Comptes nationaux des administrations publiques

Programme non disponible

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique

. 5^{ème} Sous-Direction – Secteur public local

.. Bureau 5A Pilotage et maîtrise d'ouvrage du système d'information

... Secteur valorisation des données du secteur public local

(Programme présenté à la formation Statistiques régionales et locales)

Programme non disponible

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Direction générale des collectivités locales (DGCL)

. Département des études et des statistiques locales

(Programme présenté à la formation Statistiques régionales et locales)

1 . Exposé de synthèse

Le département des études et statistiques locales recueille, contrôle, traite et analyse de l'information essentiellement de source administrative pour mettre à disposition des utilisateurs les statistiques et indicateurs sur les collectivités locales. Les travaux prévus pour l'année 2009 amorcent les orientations détaillées dans le programme à moyen terme.

Les circuits d'acquisition et de contrôle des données seront rationalisés et les procédures raccourcies par une extension du recours aux données déjà dématérialisées.

Dans le domaine des **finances locales**, l'année 2009 engagera l'effort sur les objectifs définis dans le programme à moyen terme :

- de rationalisation de l'acquisition des données par le traitement de masse des fichiers de gestion enrichis par des traitements ciblés sur les collectivités les plus importantes, ceci pour l'ensemble du secteur communal (toutes communes et intercommunalités à fiscalité propre).
- de recherche de plus de cohérence entre le traitement des grandes et des petites communes d'une part, entre les comptes et les budgets d'autre part.
- de constitution de séries longues cohérentes sur les principaux agrégats et ratios.
- la mise au point de référentiels de comparaison sur des ensembles d'unités définis par d'autres critères que les strates démographiques.

L'année 2009 devrait voir se consolider le calendrier établi dès la deuxième partie de 2008, qui vise à regrouper les travaux sur les budgets primitifs de tous les niveaux de collectivités à une seule échéance. Dans la même logique deux échéances seront privilégiées pour la diffusion des comptes après exécution, l'une concernant les régions et départements, l'autre le secteur communal dans toutes ses composantes.

Pour la **fonction publique territoriale (FPT)**, un des axes majeurs consiste à valoriser les informations rendues disponibles par la présentation de rapports standardisés par les collectivités territoriales à leur comité technique paritaire. Ces « bilans sociaux » apportent des informations sur la structure détaillée des emplois (analysés aussi bien en termes statutaires, juridiques, administratifs, qu'en termes de conditions d'activité, de quotité de temps de travail...), mais aussi sur les mouvements de personnels, la formation, les absences au travail, la prévention et la sécurité... La disponibilité de cinq exercices (de 1999 à 2007) permet de développer l'analyse des évolutions de la FPT.

A partir de la nouvelle situation ouverte par la mise à disposition des données issues des DADS, l'année 2009 verra une refonte complète du dispositif de l'exploitation statistique des 'Bilans sociaux'. La dimension globale de support du dialogue social au sein des CTP ne devrait pas être affectée, mais l'exploitation des éléments statistiques devrait voir un recentrage des 'Bilans sociaux' sur les thématiques non couvertes par ailleurs. On vise à construire un système de recueil (et de diffusion) d'information sur un schéma pluri annuel permettant de couvrir les questions d'organisation du temps de travail, des conditions de travail, de formation, des concours et examens professionnels, des droits sociaux. Chaque thème devrait pouvoir être approfondi à un rythme d'observation qui doit encore être étudié, ceci en cohérence avec le dispositif d'enquêtes qui est conduit par le service statistique en charge de la fonction publique d'Etat.

En complément, le Département poursuivra, à partir des expériences réalisées en 2008 la mise en place d'un dispositif léger de recueil par Internet de données de cadrage ou d'actualité sur la fonction publique territoriale auprès d'un échantillon de collectivités.

Le développement de l'**intercommunalité** fera l'objet d'une étude systématique des comptes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, mais aussi d'une connaissance aussi précoce que possible des nouveaux établissements se mettant en place. Les modalités du recueil de l'information sur les autres structures intercommunales (celles qui ne sont

pas à fiscalité propre) ont été rénovées, en vue de la constitution d'une information actualisée chaque trimestre. Ce système d'information permet la diffusion par accès Internet à une base nationale des informations statistiques sur l'ensemble des EPCI, informations portant notamment sur la nature de l'EPCI, sa composition, ses compétences, sa nature juridique.

Une diffusion des informations sur ces structures se fera sous forme électronique, avec un développement de l'information cartographique.

Enfin, un des axes prioritaires de la **diffusion des informations** est la valorisation du site Internet de la DGCL en substitution à la diffusion sur papier.

Notons enfin que l'information recueillie par le département des études et des statistiques locales provient essentiellement de l'exploitation de documents administratifs, sous-produits de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de gestion de la DGI, données issues des fichiers de gestion comptables de la DGCP avec laquelle un protocole d'échange a été réactualisé, rapports aux Comités Techniques Paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects le département des études et des statistiques locales demande une contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes (intercommunalité, analyse de comptes et budgets locaux). Pas plus que par le passé, le département ne prévoit en 2009 de réaliser d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

2 . Les travaux nouveaux ou rénovés pour 2009

La rubrique « Données Chiffrées » du site Internet de la DGCL sera régulièrement enrichie par les productions statistiques du DESL sur les régions, les départements, les communes et groupements et la fonction publique territoriale. L'actualisation en continu et la mise à disposition des données directement utilisables (au format tableur) sera renforcée.

L'année 2009 sera à la fois une année de consolidation des opérations menées à bien en 2008 dans le domaine des finances des collectivités et de l'intercommunalité et une année d'investissement dans le domaine des statistiques sur la fonction publique territoriale.

En application de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les rapports transmis par les collectivités ont été établis en 2008 à partir des données de 2007. La DGCL a mis en œuvre tout le dispositif permettant la prise en charge de cette nouvelle campagne, en poursuivant les efforts de réduction des délais de production des résultats. En collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale, la DGCL a effectué l'exploitation statistique des rapports dits « bilans sociaux » établis par les collectivités dotées d'un CTP au 31 décembre 2007, dans des délais raccourcis. Le début de l'année 2008 a été consacré au recueil des bilans établis au 31.12.2007 sur un modèle peu modifié par rapport à la campagne précédente. 2009 devra voir des travaux importants pour la préparation du 'Bilan social' au 31.12.2009, sous un format rénové, en concertation avec tous les partenaires. Il s'agira de tirer toutes les conséquences des possibilités de recentrage offertes par la mise à disposition de l'exploitation des DADS sur le champ de la fonction publique territoriale.

Le suivi de l'intercommunalité a été longtemps centré sur l'intercommunalité à fiscalité propre. Le recueil de l'information a été étendu aux autres structures intercommunales (Syndicats SIVU, SIVOM...), de façon à avoir une connaissance complète et actualisée des structures intercommunales. Le dispositif de collecte et de diffusion des données mis en place en 2007 et complété en 2008 a permis les premières exploitations rendues possibles par le nouveau système : étude des périmètres, répartition des compétences, etc. sur ces bases des travaux d'amélioration de la qualité des données seront conduites en 2009.

3 . Les opérations répétitives

- **Actualisation de l'ouvrage « Les collectivités locales en chiffres »** qui reste l'ouvrage annuel de

référence. Il est prévu de poursuivre une mise en ligne en février-mars pour intégrer les données disponibles au 1^{er} janvier (intercommunalité, population) et les données issues de la loi de finances initiale de l'année pour la répartition des dotations de l'Etat.

Il est aussi de prévu de réaliser une actualisation en cours d'année chapitre par chapitre, à chaque échéance de production de nouvelles données significatives, notamment en milieu d'année à l'occasion de la sortie du rapport de l'Observatoire des Finances Locales.

• **Finances locales** :

à l'échelon de la commune :

- exploitation des comptes administratifs et des données de gestion des communes de plus de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2007) ;
- travaux statistiques sur les comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de moins de 10 000 habitants (exercice 2007) ;
- analyse des budgets primitifs communaux 2009 et publication des résultats.

dans le domaine des groupements de collectivités territoriales :

- exploitation du fichier des comptes des groupements à fiscalité propre et publication sur les finances de ces groupements (exercice 2007).
- analyse des budgets primitifs communaux 2009 et publication des résultats.

à l'échelon du département :

- exploitation des comptes administratifs des départements et publication sur les finances départementales (exercice 2008) ;
- exploitation des budgets primitifs 2009 des départements et publication des résultats.

à l'échelon de la région :

- exploitation des comptes administratifs des régions et publication sur les finances des régions (exercice 2008) ;
- exploitation des budgets primitifs 2009 des régions et publication des résultats.

. dans le domaine de la fiscalité directe locale :

- pour l'ensemble des communes, groupements, départements et régions, exploitation de fichiers départementaux donnant les bases d'imposition, les taux, les produits votés et les compensations.

Premières données disponibles pour les régions et départements en fin de premier semestre, données d'ensemble disponibles en octobre de l'année de l'exercice, publication en début d'année du guide statistique de la fiscalité directe locale (exercice 2008).

Le département participe aux travaux de l'**Observatoire des finances locales** mis en place en 1996 au sein du Comité des finances locales ; il rédige en particulier un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales avec des contributions d'autres services de la DGCL, synthèse de contributions interministérielles.

• dans le domaine de la fonction publique territoriale :

Participation aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public et aux travaux menés par les services statistiques en charge de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière.

• dans le domaine de l'intercommunalité et des structures locales :

Participation aux travaux de l'Observatoire des territoires

Comme les années précédentes, le département prendra part à la rédaction du **rapport au gouvernement sur l'autonomie financière des collectivités locales**.

4 . Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet

5 . Aspects particuliers du programme 2009

5.1 Aspects régionaux et locaux

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et des effectifs limités du service statistique, il n'est pas prévu de travaux relatifs à un territoire particulier. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre territoire.

La recherche de collaborations interministérielles comme celle déjà mise en œuvre pour les zonages à travers le site www.territoires.gouv.fr/zonages sera poursuivie.

5.2. Aspects « environnement »

Le département publie les données de fiscalité concernant les ordures ménagères (Taxe et redevance). Il est en rapport avec l'IFEN pour échanger sources et informations de contexte.

5.3. Aspects «européens »

Néant

6 . Diffusion des travaux et liste des publications

Dans la continuité des orientations précédentes, la politique de diffusion du DESL consiste à mettre en ligne au plus tôt la totalité des données disponibles. L'utilisateur peut ainsi considérer qu'il a accès à toutes les informations ; autrement dit qu'il n'existe pas de données qui ne seraient pas diffusées ou seulement mobilisables à la demande.

L'autre aspect consiste mettre en ligne une masse de plus en plus importante de données téléchargeables sous formes de listes et de tableaux de résultats dans les formats courants pour les utilisateurs.

L'équilibre entre le volume d'information qui fait l'objet d'une édition papier et celui qui ne fait l'objet que d'une diffusion électronique a été revu au profit de ce dernier média. Les publications d'analyse des comptes et budgets se font principalement sous forme électronique.

La série des Bulletins d'information statistique (BIS) voit donc renforcer son rôle de présentation synthétique des résultats tout en pouvant traiter en plus d'études transversales ou rétrospectives.

L'ouvrage « Les collectivités locales en chiffre » reste diffusé en ligne et sous forme d'ouvrage relié.

➤ 1^{er} trimestre 2009

Collectivités locales en chiffres 2009

Guide statistique de la fiscalité locale (2008)

BIS : L'intercommunalité à fiscalité propre au 1.1.2009
Tableaux, listes et cartes de l'intercommunalité au 1.1.2009

➤ 2^{ème} trimestre 2009

BIS : Les syndicats de communes en 2009

Rapport de l'observatoire des finances locales 2008

La fiscalité directe 2009 des régions et départements

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE
Programmes statistiques 2009 de la formation « Monnaie, finances, balance des paiements »
(n° 9/D130 du 12 janvier 2009)

- 3^{ème} trimestre 2009
 - BIS** : Les finances du secteur communal en 2007
 - Les finances des groupements à fiscalité propre (CA 2007)
 - Les finances des communes de moins de 10 000 habitants (CA 2007)
 - Les finances des communes de 10 000 habitants et plus (CA 2007)

- 4^{ème} trimestre 2009
 - BIS** : Les budgets primitifs des collectivités locales en 2009
 - Les budgets primitifs des régions en 2009
 - Les budgets primitifs des départements en 2009
 - Les budgets primitifs des communes et de leurs groupements à fiscalité propre en 2009

 - BIS** : La fiscalité locale directe en 2009
 - Les taux de fiscalité directe votés par les grandes communes, les CA et les CU.

 - BIS** : Les finances des régions et des départements en 2008
 - Les finances des régions (CA 2008)
 - Les finances des départements (CA 2008)

Annexe : Liste des publications 2007-2008

Toutes les données et publications du département sont disponibles sur Internet à l'adresse <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/index.html>, rubriques «données chiffrées» et «publications».

Les publications les plus récentes (au 1^{er} mai 2008)

Ouvrages de synthèse

Les collectivités locales en chiffres 2008

Les finances des collectivités locales en 2007
(Rapport de l'observatoire des finances locales)

BIS (Bulletin d'informations statistiques)

n°60 : Les syndicats intercommunaux en 2008 (à paraître)
 n°59 : L'intercommunalité à fiscalité propre en 2008
 n°58 : Les finances des régions et des départements en 2006
 n°57 : La fiscalité locale directe en 2007
 n°56 : Les budgets primitifs des collectivités locales en 2007
 n°55 : Les bilans sociaux 2005 : première synthèse

Brochures et CD-ROM, disponibles en ligne : Statistique et finances locales

Le guide statistique de la fiscalité directe locale 2006

Les finances des régions en 2006
 Les finances des départements en 2006

Les budgets primitifs des départements en 2007
 Les budgets primitifs des régions en 2007
 Les budgets primitifs des communes et de leurs groupements à fiscalité propre en 2007

Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2005
 Les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2005
 Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2005